

Municipalité régionale de Grand-Sault  
Grand Falls Regional Municipality

**POLITIQUE / POLICY**

NO. 2023-08

*Reconnaissance des Grandioses communautaires*  
*Recognition of Community Grandioses*

*Adoptée le:*  
*Adopted on:*

18 octobre 2023

**1. MISE EN SITUATION**

Cette **Politique de reconnaissance des Grandioses communautaires** permet à la Municipalité régionale de Grand-Sault d'affirmer son appréciation pour ses citoyens qui se démarquent. Cette politique vise la reconnaissance de trois groupes de gens :

**A) Les bénévoles :** La Municipalité régionale de Grand-Sault désire rendre un hommage aux individus qui se démarquent par leur bénévolat. Ils contribuent gracieusement leur temps et leurs connaissances pour réaliser des activités et offrent ainsi des services indispensables à la population de la communauté. Ces citoyens soutiennent pleinement l'épanouissement de notre municipalité en consacrant de nombreuses heures au service de leurs pairs.

**B) Les ambassadeurs:** De nombreux citoyens font leur marque au niveau provincial, national et international contribuant ainsi à faire rayonner la Municipalité régionale de Grand-Sault à travers le monde. Selon la présente politique la municipalité veut non seulement reconnaître l'accomplissement extraordinaire

**1. CONTEXT**

This **Recognition of Community Grandioses Policy** allows the Grand Falls Regional Municipality to express its appreciation for its outstanding citizens. This policy aims to recognize three groups of people:

**A) Volunteers:** The Grand Falls Regional Municipality wishes to pay tribute to individuals who stand out through their volunteer work. They graciously contribute their time and expertise to carry out activities and provide essential services to the community's population. These citizens wholeheartedly support the development of our municipality by dedicating numerous hours to serving their peers.

**B) Ambassadors:** Many citizens make their mark at the provincial, national, and international levels, thus contributing to the global recognition of the Grand Falls Regional Municipality. According to this policy, the municipality not only wants to acknowledge the extraordinary

de ces individus, équipes ou groupes mais elle veut aussi les remercier d'être de dignes représentant de la Municipalité Régionale de Grand-Sault.

- C) **Les héros** : Des citoyens posent à l'occasion des gestes qui relèvent de l'héroïsme. Par leurs actions, ces individus sauvent des vies et évitent des événements malheureux. La Municipalité désire reconnaître cet effort supplémentaire.

Cette **Politique de reconnaissance des Grandioses communautaires** s'aligne pleinement avec les désirs de la Municipalité régionale de Grand-Sault de créer un sens d'appartenance, de reconnaître l'implication communautaire et d'apprécier la collaboration de ses citoyens.

## 2. DÉFINITIONS

- A) **Bénévole** : Tout individu, peu importe l'âge, qui offre gratuitement de son temps, son énergie et ses habiletés à une cause, une activité qui enrichit la vie de ses concitoyens de la Municipalité régionale de Grand-Sault. La présente politique vise aussi des bénévoles œuvrant au sein d'organismes externes offrant des services aux citoyens de la Municipalité régionale de Grand-Sault.
- B) **Ambassadeur**: Tout individu, équipe ou groupe dont les accomplissements sont de niveau provincial, national ou international et qui font rayonner notre municipalité. Les individus reconnus devront habiter la

achievements of these individuals, teams, or groups but also wants to thank them for being worthy representatives of the Grand Falls Regional Municipality.

- C) **Heroes**: Some citizens occasionally perform acts of heroism. Through their actions, these individuals save lives and prevent unfortunate events. The municipality wishes to recognize this extra effort.

This **Recognition of Community Grandioses Policy** fully aligns with the Grand Falls Regional Municipality's desire to foster a sense of belonging, acknowledge community involvement, and appreciate the collaboration of its citizens.

## 2. DEFINITIONS

- A) **Volunteer**: Any individual, regardless of age, who freely offers their time, energy, and skills to a cause or activity that enriches the lives of their fellow citizens in the Grand Falls Regional Municipality. This policy also encompasses volunteers working with external organizations that provide services to the municipality's residents.
- B) **Ambassador**: Any individual, team, or group whose achievements reach the provincial, national, or international level and contribute to the reputation of our municipality. Recognized

Municipalité régionale de Grand-Sault ou y être originaires.

- C) **Héros** : Individu qui se distingue par sa bravoure, ses gestes posés ou son rôle dans une situation précaire et dont son intervention a fait une différence significative.

### 3. ÉNONCÉ DE RECONNAISSANCE

La Municipalité régionale de Grand-Sault reconnaît :

- a) que le rôle des bénévoles est essentiel pour bâtir une communauté vivante et progressive;
- b) que le bénévolat contribue à la sécurité, au bien-être et au développement du plein potentiel de ses citoyens;
- c) l'importance d'appuyer les bénévoles et d'encourager leur participation dans les activités communautaires, sociales, sportives, éducatives, culturelles, spirituelles et de mieux-être;
- d) l'apport inestimable des personnes qui offrent bénévolement leur temps, leur énergie, leur expertise au service de leur communauté;
- e) les défis auxquels sont confrontés les bénévoles;
- f) les sacrifices que font ses citoyens pour offrir du bénévolat ou perfectionner leur discipline afin de se démarquer;
- g) les retombées positives pour la

individuals must either reside in the Grand Falls Regional Municipality or be native to it.

- C) **Hero**: An individual who stands out for his bravery, his actions, or his role in a precarious situation, and whose intervention has made a significant difference.

### 3. RECOGNITION STATEMENT

The Grand Falls Regional Municipality recognizes:

- (a) That the role of volunteers is essential in building a vibrant and progressive community;
- (b) That volunteering contributes to the safety, well-being, and development of the full potential of its citizens;
- (c) The importance of supporting volunteers and encouraging their participation in community, social, sports, educational, cultural, spiritual, and well-being activities;
- (d) The invaluable contribution of individuals who voluntarily dedicate their time, energy, and expertise to serving their community;
- (e) The challenges faced by volunteers;
- (f) The sacrifices made by its citizens to volunteer or enhance their skills to excel;
- (g) The positive impact on the

municipalité quand un citoyen se démarque au-delà de ses frontières;

- h) l'effort supplémentaire déployé par un héros pour venir en aide à ses concitoyens.

#### 4. PRINCIPES

La Municipalité régionale de Grand-Sault :

- a) encourage au sein de son personnel, des membres du conseil municipal et de ses citoyens une culture de générosité et de reconnaissance des bénévoles;
- b) maintient des relations respectueuses avec les organismes ou les groupes de bénévoles dans la municipalité;
- c) est partenaire avec les organismes communautaires et bénévoles en leur offrant, dans la mesure de ses ressources, un appui financier, collaboratif et de soutien en ressources humaines, financières ou matérielles;
- d) reconnaît le rôle indispensable des bénévoles à l'épanouissement de sa communauté et de ses citoyens;
- e) encourage ses citoyens à se dépasser dans leur passion et à se démarquer au-delà de ses frontières;
- f) apprécie l'effort supplémentaire qu'un citoyen fait pour venir en aide à autrui.

municipality when a citizen excels beyond its borders;

- (h) The extra effort made by a hero to assist their fellow citizens.

#### 4. PRINCIPLES

The Grand Falls Regional Municipality:

- (a) Encourages within its staff, municipal council members, and citizens a culture of generosity and recognition of volunteers;
- (b) Maintains respectful relationships with community organizations and volunteer groups within the municipality;
- (c) Partners with community and volunteer organizations, offering financial, collaborative, and human resources support to the extent of its resources;
- (d) Acknowledges the indispensable role of volunteers in the flourishing of its community and citizens;
- (e) Encourages its citizens to excel in their passions and stand out beyond its borders;
- (f) Appreciates the additional effort made by a citizen to assist others.

5. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE GRAND-SAULT

La Municipalité régionale de Grand-Sault s'engage à :

- a) Organiser chaque année, durant la **Semaine nationale de l'action bénévole**, des activités soulignant la contribution de ses bénévoles à l'épanouissement de la communauté.
- b) Reconnaître mensuellement lors de sa réunion publique jusqu'à deux bénévoles de la municipalité s'étant démarqués par leur implication au service des autres.
  - i. Le bénévole honoré aura fait une différence significative au sein de la communauté ou au service de celle-ci;
  - ii. Il sera reconnu par ses pairs comme une personne engagée, sincère dont son engagement est indispensable;
  - iii. Autant les bénévoles à l'avant-scène que ceux œuvrant dans l'ombre seront reconnus.
  - iv. Un résumé des accomplissements de la personne sera présenté.
  - v. Les membres du conseil sont responsables d'identifier les bénévoles méritants. Le public est aussi invité à soumettre des noms.

5. COMMITMENTS OF THE GRAND FALLS REGIONAL MUNICIPALITY

The Grand Falls Regional Municipality commits to:

- (a) Organize annual activities during **National Volunteer Week**, highlighting the contributions of its volunteers to the community's development.
- (b) Monthly recognition of up to two volunteers from the municipality during public meetings who have distinguished themselves through their service to others.
  - i. The honored volunteer will have made a significant difference within the community or in its service.
  - ii. They will be recognized by their peers as a dedicated and sincere individual whose commitment is essential.
  - iii. Both front-line and behind-the-scenes volunteers will be acknowledged.
  - iv. A summary of the individual's achievements will be presented.
  - v. Council members are responsible for identifying deserving volunteers, and the public is also invited to submit names.

- c) Reconnaître lors d'une réunion publique, lorsqu'approprié, un ambassadeur ou un héros. Un résumé des accomplissements sera présenté. Les membres du conseil sont responsables d'identifier les ambassadeurs et héros. Le public est aussi invité à soumettre des noms.
- d) Organiser annuellement dans le cadre la Semaine nationale de l'action bénévole un gala des « *Grandioses communautaires* » auquel seront entre autres invités les bénévoles, les héros et les ambassadeurs dont l'accomplissement aura été souligné lors des réunions publiques de la dernière année. Un certificat et un « trophée » (*à déterminer le nom exact*) seront remis aux récipiendaires. Dans le cas d'un groupe ou d'une équipe, un seul « trophée » sera remis alors qu'un certificat sera remis à chaque membre de l'équipe ou groupe.
- e) Ériger un *Mur de reconnaissance des « Grandioses communautaires »* sur lequel seront indiqués les noms, le secteur et l'année de reconnaissance des bénévoles, des héros et des ambassadeurs honorés aux points b) et c).
- f) Continuer d'appuyer les bénévoles dans leurs tâches en contribuant, dans la mesure du possible, des ressources financières, humaines ou matérielles.
- g) Appuyer les bénévoles dans leur formation, la promotion des activités, la préparation de
- (c) Recognize an ambassador or hero during a public meeting when appropriate. A summary of their achievements will be presented. Council members are responsible for identifying ambassadors and heroes, and the public is also invited to submit names.
- (d) Organize annually as part of National Volunteer Week a "Community Grandioses" gala to which will be invited, among others, the volunteers, heroes and ambassadors whose accomplishments will have been highlighted during the public meetings of the last year. A certificate and a "trophy" (exact name to be determined) will be given to the recipients. In the case of a group or team, only one "trophy" will be awarded while a certificate will be given to each member of the team or group.
- (e) Establish a *Wall of Recognition for " Community Grandioses,"* listing the names, sector, and year of recognition of honored volunteers, heroes and ambassadors from points b) and c).
- (f) Continue to support volunteers in their tasks by contributing, to the extent possible, financial, human, or material resources.
- (g) Support volunteers in their training, activity promotion, preparation of funding requests,

demandes de financement, la recherche de contacts, etc.

- h) Maintenir un programme de subventions s'adressant aux organismes communautaires œuvrant dans la Municipalité régionale de Grand-Sault

6. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Le Conseil de la MRGS se réserve le droit de modifier la présente politique en tout temps.

La forme masculine utilisée dans la présente politique désigne aussi bien les femmes, les hommes et les personnes non-binaires. Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le but d'alléger le texte.

Bertrand Beaulieu, maire / Mayor

and contact research, among other efforts.

- (h) Maintain a grant program for community organizations operating within the Grand Falls Regional Municipality.

6. **EFFECTIVE DATE**

This policy comes into effect on the day of its adoption.

The council of the GFRM reserves the right to amend this policy at any time.

The masculine form used in this policy includes women, men, and non-binary individuals. The masculine gender is used without discrimination for the purpose of text simplification.

Éric Gagnon, CAO - Clerk  
Directeur général - greffier

## Formulaire de mise en nomination

Prénom et nom du candidat :	
Adresse postale	
Adresse résidentielle (si différente)	
Téléphone du candidat :	
Nom de la personne qui soumet la candidature	
Tél. de la personne qui soumet la candidature	
Organisme qui soumet la candidature (si applicable)	
La candidature souligne-t-elle un bénévole, un héros ou un ambassadeur?	

Bref résumé des réalisations du candidat :

Comment le candidat a-t-il fait une différence significative au service des autres?

Depuis combien de temps le candidat œuvre-t-il bénévolement?

Le candidat proposé œuvre-t-il bénévolement dans d'autres organismes?

Dans le cas d'un ambassadeur, comment le candidat s'est-il illustré au niveau provincial, national ou autres?

Dans le cas d'un héros, décrire le geste posé par le candidat.

Signature de la personne qui soumet la candidature :

Date :



Exemple d'un mur de reconnaissance

